

Le 13 décembre 2016

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue par le conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil le 13 décembre 2016 à 19 h 30, au centre communautaire.

PRÉSENTS

Monsieur Michel Jr Bourdeau, maire

Monsieur Roger D'Antonio, conseiller
Monsieur Julien Leclerc, conseiller
Monsieur Jean-Pierre Brazeau, conseiller
Monsieur David Beauregard-Paquin, conseiller
Monsieur Guy Jodoin, conseiller
Monsieur Yves de Repentigny, conseiller

AUSSI PRÉSENTS

Monsieur Ron Kelley, directeur général et secrétaire-trésorier
Madame Lily Ducharme, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et greffière

2016-12-174 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par monsieur Guy Jodoin
et RÉSOLU

DE PROCÉDER à l'ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 13 décembre 2016 à 19 h 30.

ADOPTÉE

2. MOT DU MAIRE

2016-12-175 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par monsieur Yves de Repentigny
et RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 13 décembre 2016 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

Item	Séance ordinaire du conseil du 8 novembre 2016
1	OUVERTURE DE LA SÉANCE
2	MOT DU MAIRE
3	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4	ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
5	PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR
6	AFFAIRES DU CONSEIL
7	ADMINISTRATION
7.1	GREFFE
7.1.1	REGISTRE DES DÉCLARATIONS DES ÉLUS
7.1.2	ADOPTION / RÈGLEMENT NUMÉRO 570-3 / RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 570 AFIN

Le 13 décembre 2016

	D'ASSURER LA CONFORMITÉ AVEC LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
7.1.3	ADOPTION / RÈGLEMENT NUMÉRO 574-2 / RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 574 AFIN D'ASSURER LA CONFORMITÉ AVEC LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
7.1.4	ADOPTION DE SECOND PROJET / RÈGLEMENT NUMÉRO 572-7 / RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 572 AFIN D'ASSURER LA CONFORMITÉ AVEC LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
7.1.5	ADOPTION / RÈGLEMENT NUMÉRO 640 / RÈGLEMENT APPROUVANT LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXATION ET DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2017
7.1.6	AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT NUMÉRO 642 / RÈGLEMENT IMPOSANT UN MODE DE TARIFICATION ET LES CRITÈRES DE GESTION POUR LE FINANCEMENT, L'ADMINISTRATION ET LE CONTRÔLE DE CERTAINS BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS
7.1.7	AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT NUMÉRO 637-2 / RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU STATIONNEMENT NUMÉRO 637 - RMH 330
7.1.8	MANDAT / CONTRÔLE ANIMAL VAUDREUIL-SOULANGES
7.1.9	ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES NUMÉRO MTV 2016-02 / COLLECTE, TRANSPORT ET DISPOSITION DES RÉSIDUS DOMESTIQUES 2017-2018-2019
7.1.10	QUITTANCE ET TRANSACTION / AUTORISATION DE SIGNATURE
7.1.11	ASSURANCE COLLECTIVE DU REGROUPEMENT DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES / RENOUELEMENT DE CONTRAT
7.2	TRÉSORERIE
7.2.1	LISTE DES COMPTES
7.2.2	AUTORISATION / TRANSMISSION DE L'EXTRAIT DE L'ÉTAT DE LA VENTE DES IMMEUBLES POUR DEFAUT DE PAIEMENT DE TAXES MUNICIPALES / MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
7.2.3	APPROPRIATION DU SURPLUS ACCUMULÉ POUR FIN DE TRANSFERTS BUDGÉTAIRES – ANNEXE « A » / ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 2016-11-158
7.3	RESSOURCES HUMAINES
7.3.1	CONTRAT INDIVIDUEL DE TRAVAIL / DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER
7.3.2	SERVICE DES LOISIRS / RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL / PISCINE MUNICIPALE
7.3.3	SERVICE DES LOISIRS / RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL / BIBLIOTHÈQUE
8	SÉCURITÉ PUBLIQUE
9	TRAVAUX PUBLICS, RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT
10	URBANISME ET ENVIRONNEMENT
11	LOISIRS, CULTURE ET COMMUNAUTAIRE
11.1	L'AIR EN FÊTE INC. / ENTENTE RELATIVE À LA GESTION DU CAMP DE JOUR / AUTORISATION DE SIGNATURE
12	AFFAIRES NOUVELLES
12.1	ADJUDICATION DE CONTRAT / FOURNITURE D'UN VÉHICULE NEUF KUBOTA 2016
13	PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR
14	LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

2016-12-176

4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DU 8 NOVEMBRE 2016

Il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Brazeau
et RÉSOLU

Le 13 décembre 2016

D'ADOPTER le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 8 novembre 2016 sans modification.

ADOPTÉE

2016-12-177 4.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 NOVEMBRE 2016

Il est PROPOSÉ par monsieur Guy Jodoin
et RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 novembre 2016 sans modification.

ADOPTÉE

5. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR

2016-12-178 7.1.1 REGISTRE DES DÉCLARATIONS DES ÉLUS

CONSIDÉRANT QUE l'article 5.3.5 du règlement numéro 638 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil oblige le greffier ou le secrétaire-trésorier à tenir un registre public des déclarations des élus;

CONSIDÉRANT QUE l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale oblige le greffier ou le secrétaire-trésorier à déposer un extrait du registre public des déclarations des élus lors de la dernière séance ordinaire du mois de décembre;

Il est PROPOSÉ par monsieur Roger D'Antonio
et RÉSOLU

DE PRENDRE acte du dépôt par le greffier ou le secrétaire-trésorier du registre public des déclarations des élus, lequel ne contient aucune déclaration depuis l'adoption du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

ADOPTÉE

2016-12-179 7.1.2 ADOPTION / RÈGLEMENT NUMÉRO 570-3 / RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 570 AFIN D'ASSURER LA CONFORMITÉ AVEC LE SCHEMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté à une séance tenue le 11 octobre 2016 un projet de règlement portant le numéro 570-3 modifiant le règlement relatif au Plan d'urbanisme numéro 570;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 8 novembre 2016 à 18 h;

CONSIDÉRANT QUE les exigences de l'article 445 du Code municipal du Québec ont été remplies et que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement numéro 570-3 et renoncent à sa lecture;

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le règlement numéro 570-3 intitulé :

« Règlement amendant le règlement relatif au Plan d'urbanisme numéro 570 afin d'assurer la conformité avec le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges ».

ADOPTÉE

2016-12-180 7.1.3 ADOPTION / RÈGLEMENT NUMÉRO 574-2 / RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 574 AFIN D'ASSURER LA CONFORMITÉ AVEC LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté à une séance tenue le 11 octobre 2016 un projet de règlement portant le numéro 574-2 modifiant le règlement des permis et certificats numéro 574;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 8 novembre 2016 à 18 h;

CONSIDÉRANT QUE les exigences de l'article 445 du Code municipal du Québec ont été remplies et que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement numéro 574-2 et renoncent à sa lecture;

Il est PROPOSÉ par monsieur Roger D'Antonio
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le règlement numéro 574-2 intitulé :

« Règlement amendant le règlement des permis et certificats numéro 574 afin d'assurer la conformité avec le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges ».

ADOPTÉE

2016-12-181 7.1.4 ADOPTION DE SECOND PROJET / RÈGLEMENT NUMÉRO 572-7 / RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 572 AFIN D'ASSURER LA CONFORMITÉ AVEC LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté à une séance tenue le 11 octobre 2016 un premier projet de règlement portant le numéro 572-7 modifiant le règlement de zonage numéro 572;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 8 novembre 2016 à 18 h;

Il est PROPOSÉ par monsieur Yves de Repentigny
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le second projet de règlement numéro 572-7 intitulé :

« Règlement amendant le règlement de zonage numéro 572 afin d'assurer la conformité avec le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges »

soit adopté;

QU'avis soit donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'effet que ce second projet est identique au premier.

ADOPTÉE

2016-12-182 7.1.5 ADOPTION / RÈGLEMENT NUMÉRO 640 / RÈGLEMENT APPROUVANT LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXATION ET DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2017

CONSIDÉRANT QUE les exigences de l'article 445 du Code municipal du Québec ont été remplies et que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement numéro 640 et renoncent à sa lecture;

Il est PROPOSÉ par monsieur Roger D'Antonio
et RÉSOLU

QUE soit adopté le règlement numéro 640 intitulé :

« Règlement approuvant les prévisions budgétaires et décrétant les taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année 2017 ».

ADOPTÉE

2016-12-183 7.1.6 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT NUMÉRO 642 / RÈGLEMENT IMPOSANT UN MODE DE TARIFICATION ET LES CRITÈRES DE GESTION POUR LE FINANCEMENT, L'ADMINISTRATION ET LE CONTRÔLE DE CERTAINS BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS

Le conseiller M. Yves de Repentigny donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement numéro 642 imposant un mode de tarification et les critères de gestion pour le financement, l'administration et le contrôle de certains biens, services ou activités de la Municipalité.

2016-12-184 7.1.7 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT NUMÉRO 637-2 / RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU STATIONNEMENT NUMÉRO 637 - RMH 330

Le conseiller M. Jean-Pierre Brazeau donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement relatif au stationnement numéro 637 - RMH 330.

2016-12-185 7.1.8 MANDAT / CONTRÔLE ANIMAL VAUDREUIL-SOULANGES

Il est PROPOSÉ par monsieur Roger D'Antonio
et RÉSOLU

DE MANDATER le Contrôle Animal Vaudreuil-Soulanges, sis au 1269, route Harwood, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8P2, pour assurer le service de contrôle des animaux sur le territoire de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil, selon les termes et conditions contenus dans leur soumission datée du 22 octobre 2016.

Certificat de crédits suffisants émis.

ADOPTÉE

2016-12-186 7.1.9 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES NUMÉRO MTV 2016-02 / COLLECTE, TRANSPORT ET DISPOSITION DES RÉSIDUS DOMESTIQUES 2017-2018-2019

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres public pour la collecte, le transport et la disposition des résidus domestiques 2017-2018-2019, trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes le 17 novembre 2016 immédiatement après 10 h;

Soumissionnaire	Montant avant taxes
Services Matrec inc.	312 493,95 \$
Robert Daoust et Fils inc.	229 439,25 \$
RCI Environnement, div. de WM Québec inc.	321 138,00 \$

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres MTV 2016-02;

Il est PROPOSÉ par monsieur Guy Jodoin
et RÉSOLU

QUE la Municipalité accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Robert Daoust et Fils inc., 93, rue Cameron, Hudson (Québec), J0P 1H0, pour la collecte, le transport et la disposition des résidus domestiques 2017-2018-2019, et ce, pour un montant de deux cent vingt-neuf mille quatre cent trente-neuf dollars et vingt-cinq cents (229 439,25 \$), plus les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres numéro MTV 2016-02.

QUE la Municipalité désire se prévaloir de la possibilité de renouvellement du contrat pour une période de deux (2) années, soit du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2021 conformément avec le document d'appel d'offres numéro MTV 2016-02.

Certificat de crédits suffisants émis.

ADOPTÉE

2016-12-187 7.1.10 QUITTANCE ET TRANSACTION / AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est PROPOSÉ par monsieur Guy Jodoin
et RÉSOLU

QUE le directeur général soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité le document intitulé « Quittance et transaction » dans l'affaire Municipalité de Terrasse-Vaudreuil c. Gestion W.Y.R. inc., dossier 4517-26.

QUE le secrétaire-trésorier soit instruit d'appliquer la présente résolution telle que décidé aux présentes, à compter de maintenant.

ADOPTÉE

2016-12-188 **7.1.11 ASSURANCE COLLECTIVE DU REGROUPEMENT DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES / RENOUELEMENT DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT QUE suite au dernier processus d'appel d'offres la tarification touchant les garanties d'assurance vie et d'assurance salaire de longue durée est maintenue pour la prochaine année;

CONSIDÉRANT les résultats d'expérience de la garantie d'assurance salaire de courte durée de la dernière année, justifient l'ajustement à la hausse de la tarification pour la prochaine année;

CONSIDÉRANT les résultats d'expérience de la garantie santé / médicaments de la dernière année se traduit par une augmentation importante de la tarification;

CONSIDÉRANT les résultats de la garantie soins dentaires, la tarification de renouvellement doit être majorée pour la prochaine année;

CONSIDÉRANT QUE le regroupement de la MRC de Vaudreuil-Soulanges détient une entente bilatérale touchant les garanties santé et dentaire qui sont sur une base auto-assurées;

CONSIDÉRANT QU'au 30 septembre 2016, les résultats financiers des garanties auto-assurées démontrent un déficit de 184 006 \$ pour l'ensemble du regroupement.

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par monsieur Roger D'Antonio
et RÉSOLU

DE RENOUELER le contrat de l'assurance collective avec SSQ Groupe financier inc. pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, **de choisir** la tarification de renouvellement **sans récupération de déficit**, d'émettre un chèque à l'attention de SSQ Groupe Financier au montant de 10 575,96 \$ et **de ne pas apporter** les modifications à la garantie santé en fonction de l'option présentée dans le Rapport de renouvellement 1^{er} janvier 2017 produit par la firme BFL Canada.

Certificat de crédits suffisants émis.

ADOPTÉE

2016-12-189 **7.2.1 LISTE DES COMPTES**

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc
et RÉSOLU

QUE la liste des comptes soit approuvée telle que présentée par le trésorier;

QUE ce dernier soit autorisé à procéder au paiement desdits comptes totalisant un montant de deux cent quatre-vingt-neuf mille trois cent cinquante-quatre dollars et vingt cents (289 354,20 \$).

ADOPTÉE

2016-12-190 **7.2.2** **AUTORISATION / TRANSMISSION DE L'EXTRAIT DE L'ÉTAT DE LA VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES MUNICIPALES / MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES**

CONSIDÉRANT l'article 1023 du Code municipal du Québec;

Il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Brazeau
et RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à transmettre à la MRC de Vaudreuil-Soulanges, avant le vingtième jour du mois de janvier 2017, l'état relatif à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes municipales.

D'AUTORISER en tout temps le directeur général et secrétaire-trésorier à demander et à autoriser la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges de faire vendre les propriétés concernées pour non-paiement de taxes advenant le cas où les paiements ne soient pas effectués pour régler les taxes. Il est entendu que si les commissions scolaires prennent des arrangements similaires pour les dossiers de la municipalité, les taxes municipales en suspens seront incluses aux montants demandés, par les commissions scolaires pour tous les montants de taxes dues.

ADOPTÉE

2016-12-191 **7.2.3** **APPROPRIATION DU SURPLUS ACCUMULÉ POUR FIN DE TRANSFERTS BUDGÉTAIRES – ANNEXE « A » / ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 2016-11-158**

CONSIDÉRANT la résolution 2016-11-158 adoptée le 8 novembre 2016 par le conseil municipal autorisant l'appropriation du surplus accumulé pour fin de transferts budgétaires – Annexe « A »;

CONSIDÉRANT QUE suite à un réexamen de la situation, le conseil ne désire plus effectuer ces transferts budgétaires;

Il est PROPOSÉ par monsieur Guy Jodoin
et RÉSOLU

QUE la résolution 2016-11-158 soit abrogée.

ADOPTÉE

2016-12-192 **7.3.1** **CONTRAT INDIVIDUEL DE TRAVAIL / DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

CONSIDÉRANT QUE le contrat individuel de travail de monsieur Ron Kelley, directeur général et secrétaire-trésorier, a pris fin;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prolonger l'emploi du directeur général et secrétaire-trésorier et de définir les conditions de travail liant les parties;

Il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Brazeau

Monsieur Guy Jodoin demande le vote

et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, un nouveau contrat de travail individuel à intervenir entre la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil et monsieur Ron Kelley, directeur général et secrétaire-trésorier.

Certificat de crédits suffisants émis.

ADOPTÉE

2016-12-193 7.3.2 SERVICE DES LOISIRS / RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL / PISCINE MUNICIPALE

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc
et RÉSOLU

QUE le taux horaire du personnel de la piscine municipale soit majoré de 1.3 % à partir du 1^{er} janvier 2017.

(Budget 2017 et suivants)

ADOPTÉE

2016-12-194 7.3.3 SERVICE DES LOISIRS / RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL / BIBLIOTHÈQUE

Il est PROPOSÉ par monsieur Guy Jodoin
et RÉSOLU

QUE le taux horaire du personnel de la bibliothèque soit majoré de 1.3 % à partir du 1^{er} janvier 2017.

(Budget 2017 et suivants)

ADOPTÉE

2016-12-195 11.1 L'AIR EN FÊTE INC. / ENTENTE RELATIVE À LA GESTION DU CAMP DE JOUR / AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite offrir un service de grande qualité en matière de camp de jour à ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE L'Air en Fête possède une expertise indéniable en matière de gestion de loisir et une certification de l'Association des camps certifiés du Québec, assurant la qualité des services offerts;

Il est PROPOSÉ par monsieur David Beauregard-Paquin
et RÉSOLU

DE MANDATER L'Air en Fête de la gestion de la programmation, de la planification, de l'organisation et de la coordination, de la gestion des ressources humaines, financières et matérielles, de la gestion des communications et de la promotion du camp de jour estival de la Municipalité pour l'année 2017.

QUE la Municipalité autorise M. Michel Bourdeau, maire, M. Ron Kelley, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente à intervenir entre la Municipalité et L'Air en Fête.

Certificat de crédits suffisants émis.

ADOPTÉE

2016-12-196 12.1 ADJUDICATION DE CONTRAT / FOURNITURE D'UN VÉHICULE NEUF KUBOTA 2016

Il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Brazeau
et RÉSOLU

QUE la Municipalité accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Kubota Montréal, 18 980, route Transcanadienne, Baie d'Urfé (Québec), H9X 3R1, pour la fourniture d'un véhicule neuf Kubota 2016 et ce, pour un montant de vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-treize dollars et quarante cents (24 993,40 \$), incluant les taxes applicables;

QUE cette acquisition soit financée par le fonds de roulement remboursable sur une période de dix ans à partir de 2017;

Certificat de crédits suffisants émis.

ADOPTÉE

13. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE CONCERNANT LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

2016-12-197 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par monsieur Guy Jodoin
et RÉSOLU

DE LEVER la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 13 décembre 2016 à 20 h 43.

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE TERRASSE-VAUDREUIL

Michel Jr Bourdeau
Maire

Lily Ducharme
Greffière